

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022 À 19 H 00
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 7 mars 2022 et de la séance spéciale du 14 mars 2022**
- 4. Suivi des séances précédentes**
- 5. Trésorerie**
 - 5.1 Chèques : Journal des déboursés 202200114 à 202200196 (148 651,38\$)
 - 5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
 - 5.3 État des comptes au 22 mars 2022
- 6. Correspondance**
- 7. Période de questions**
- 8. Administration, finances et communication**
 - 8.1 Facture à payer de plus de 5 000\$
 - 8.2 Comité de gestion financière et ressources humaines du 14 mars 2022
 - 8.3 Avis de motion règlement #459-22 Code d'éthique et déontologie des employé(e)s
 - 8.4 Ajustement de salaire à l'employé numéro 130-0028
 - 8.5 Ajustement de salaire à l'employé numéro 130-0052
 - 8.6 Ajustement de salaire à l'employé numéro 130-0052
 - 8.7 Ajustement de salaire à l'employé numéro 610-0054
 - 8.8 Ajustement de salaire à l'employé numéro 610-0054
 - 8.9 Ouverture de soumissions - Refinancement règlement 424-18 – 93 500\$
 - 8.10 Mandat à Marc Patrice, arpenteur-géomètre pour la préparation de 4 devis techniques
 - 8.11 Autorisation de signature contrat de service Tricentris
 - 8.12 148 en folie – Contribution financière
 - 8.13 Embauche de Isai Djellouli à titre de journalier en voirie
- 9. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport mensuel du service incendie
 - 9.2 Rapport mensuel Ordures-recyclage-compostage
 - 9.3 Rapport de la consommation d'eau – Aquatech
 - 9.4 Achat de bollards – Rue Vanier
- 10. Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement
 - 10.2 Demande modification de zonage – Projet sablière, lot 4 852 525 – 491 chemin des Cascades
- 11. Développement économique**
- 12. Loisirs, santé et bien-être**

13. Transport et voirie

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

15.1 Festival de l'Argile

16. Période de questions

17. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 4 avril 2022 à 19 h 00** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau

Monique Malo

Nil Béland

Daphné Rodgers

Miguel Dicaire

Ann-Marielle Tinkler

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Micheline Cloutier.

Assiste également à la séance Madame Chloé Gagnon, Directrice générale.

1.

Ouverture de la séance

Madame la Mairesse, Micheline Cloutier souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-078

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-079

Adoption des procès-verbaux de séance régulière du 7 mars et de la séance spéciale du 14 mars 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE ce conseil adopte les procès-verbaux de la séance régulière du 7 mars et de la séance spéciale du 14 mars 2022.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-080

Chèques : Journal des déboursés – 202200114 à 202200165

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de mars 2022;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois de mars totalisant la somme de **148 651,38\$** portant les numéros de déboursés **202200114 à 202200165** soit adopté.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, la Greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Chloé Gagnon
Greffière-trésorière

5.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité sont déposés aux élu(e)s pour analyse.

6. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de mars 2022 est déposée aux élu(e)s.

7. Période de questions

Début : 19 h 16

Fin : 19 h 36

8. Administration, finances et communication

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-081

Factures à payer de plus de 5000\$

CONSIDÉRANT la facture à payer qui n'est pas autorisée par le règlement de délégation de pouvoirs #430-19;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE soit payé la facture suivante :

a) Excavation Amyot 5 748,75\$

QUE ce conseil autorise la Directrice générale et Greffière-trésorière à procéder au paiement ci-haut mentionné.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2

Comité de gestion financière et ressources humaines du 14 mars 2022

Un compte rendu du comité de gestion financière et ressources humaines du 14 mars 2022 a été déposé au conseil avec les recommandations nécessaires.

8.3

AVIS DE MOTION

Règlement #459-22 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employé(e)s municipaux

Monsieur le conseiller Miguel Dicaire donne avis de motion de la présentation du règlement 459-22 relatif à l'éthique et la déontologie de l'employé. Conformément à la loi, un projet de règlement est déposé aux élu(e)s, le(la) conseiller(ère) demande dispense de lecture.

8.4

RÉSOLUTION 2022-04-082

Ajustement du salaire de l'employé numéro 130-0028

CONSIDÉRANT les discussions et recommandations au comité de gestion financière et ressources humaines du 23 février 2022 et du 15 mars 2022;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE l'employé numéro 130-0028 recevra un ajustement de son salaire en fonction de la grille salariale, classe 4, échelon 2.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé : Pour : 4 Contre : 2

Adoptée à la majorité.

8.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-083

Ajustement du salaire de l'employé numéro 130-0052

CONSIDÉRANT les discussions et recommandations au comité de gestion financière et ressources humaines du 23 février 2022 et du 15 mars 2022 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE l'employé numéro 130-0052 recevra un ajustement de son salaire en fonction de la grille salariale, classe 6, échelon 7.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé : Pour : 3 Contre : 4

Refusée à la majorité.

Monsieur le conseiller Miguel Dicaire enregistre sa dissidence.

8.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-084

Ajustement du salaire de l'employé numéro 130-0052

CONSIDÉRANT les discussions et recommandations au comité de gestion financière et ressources humaines du 23 février 2022 et du 15 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'une contre-offre a été proposée par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler ;

Il est proposé par Madame la conseiller Ann-Marielle Tinkler

QUE l'employé numéro 130-0052 recevra un ajustement de son salaire en fonction de la grille salariale, classe 6, échelon 6.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé : Pour : 5 Contre : 2

Adoptée à la majorité.

8.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-085

Ajustement du salaire de l'employé numéro 610-0054

CONSIDÉRANT les discussions et recommandations au comité de gestion financière et ressources humaines du 23 février 2022 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE l'employé numéro 610-0054 recevra un ajustement de son salaire en fonction de la grille salariale, classe 6, échelon 8.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé : Pour : 3 Contre : 4

Refusée à la majorité.

Monsieur le conseiller Miguel Dicaire enregistre sa dissidence.

8.8

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-086

Ajustement du salaire de l'employé numéro 610-0054

CONSIDÉRANT les discussions et recommandations au comité de gestion financière et ressources humaines du 23 février 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'une contre-offre a été proposée par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler ;

Il est proposé par Madame Ann-Marielle Tinkler

QUE l'employé numéro 610-0054 recevra un ajustement de son salaire en fonction de la grille salariale, classe 6, échelon 7.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé : Pour : 5 Contre : 2

Adoptée à la majorité.

8.9

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-087

Ouverture de soumissions – Refinancement du règlement 424-16 – 93 500\$

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt #424-16 venait à échéance;

CONSIDÉRANT qu'une demande de refinancement a été faite par écrit à la Banque Nationale et à la Caisse populaire du Cœur des Vallées;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

COMPAGNIE	TAUX Pour 5 ans	MONTANT
Caisse populaire du Cœur des Vallées	4.84%	93 500\$
Banque Nationale -	4.40835%	93 500\$

CONSIDÉRANT que la Banque Nationale ne pouvait garantir son taux et qu'au moment d'octroyer le refinancement cette dernière avait changé son taux ;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil abroge la résolution 2022-03-076;

QUE ce conseil octroie le refinancement du règlement #424-16 à la Caisse populaire du Cœur des Vallées

QUE la mairesse ou son représentant, la directrice générale ou sa représentante soient autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.10

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-088

Mandat à Marc Patrice, arpenteur-géomètre pour la préparation de 4 devis techniques

CONSIDÉRANT que la municipalité compte se prévaloir des dispositions des articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales* afin de régulariser des situations de non-conformité aux titres concernant des assiettes de voies publiques sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de faire préparer des descriptions techniques par un arpenteur-géomètre afin d'entamer les procédures prescrites à la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de faire préparer les documents requis par un arpenteur-géomètre pour procéder à la subdivision officielle du lot 4 853 723 relativement aux rues Saint-Jean-Baptiste et Desjardins, dans le cadre de ces dites procédures;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre de service pour ces fins;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil retienne les services professionnels de l'étude de Marc Patrice, arpenteur-géomètre pour procéder à la préparation de diverses descriptions techniques et aux documents requis pour procéder à la subdivision officielle du lot 4 853 723, tel que présenté dans l'offre de service datée du 24 mars 2022, au montant de 9 900,00\$ taxes en sus;

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.11

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-089

Autorisation de signature contrat de service Tricentris

CONSIDÉRANT que Tricentris est maintenant une coop de solidarité;

CONSIDÉRANT qu'afin de devenir membre de la Coopérative, le membre doit s'engager à respecter les règlements de la Coopérative soit : 1. La régie interne et 2. Le règlement sur la médiation de différents et à signer le contrat de membre utilisateur;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil autorise la Directrice générale, greffière-trésorière ainsi que la Mairesse à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.12

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-090

148 en folie – Contribution financière

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de Papineau de déboursier 300\$ afin de promouvoir adéquatement l'évènement « 148 en folie »;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil autorise le déboursé de 300\$ à la MRC de Papineau pour l'achat de publicité et d'affiches.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.13

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-091

Embauche de Isaï Djellouli à titre de journalier en voirie

CONSIDÉRANT le départ de l'employé journalier en voirie ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil retienne les services de M. Isäi Djellouli comme employé journalier en voirie à compter du 11 avril 2022 ;

QUE le taux horaire sera établi selon la grille salariale en vigueur à la classe 2, échelon 1 pour une semaine de travail de 36 heures ;

QUE l'employé sera sous la responsabilité de Contremaître des travaux publics ainsi que le contremaître adjoint ;

QUE l'horaire de travail sera établi en fonction des besoins de l'équipe de voirie ;

QUE la Directrice générale/Greffière-trésorière est autorisée à signer tous les documents afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Pour : 5

Contre : 1

Monsieur le conseiller Miguel Dicaire enregistre sa dissidence.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapport mensuel du Directeur du service des incendies de Plaisance

Monsieur Sylvain Desjardins, Directeur du service des incendies de Plaisance dépose un compte rendu de ses réalisations de mars 2022.

9.2

Tableaux des tonnages de février 2022 : Ordures/Recyclage/Compostage

Le tableau des tonnages de février 2022 pour les ordures, le recyclage et le compostage est déposé au conseil.

9.3

Rapports de la consommation d'eau - Aquatech

Les rapports de la consommation d'eau de février 2022 ont été déposés au conseil.

9.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-092

Achat de bollards – Rue Vanier

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2022;

CONSIDÉRANT la soumission de Signebec en date du 14 mars 2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire installer des bollards sur la rue Vanier pour la sécurité des piétons, en plus d'être un corridor scolaire pour les étudiant(e)s de l'école primaire;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil autorise l'achat de bollards jusqu'à un maximum de 2 950\$ tel que prévu au budget.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur du service d'urbanisme et environnement dépose un compte rendu de ses réalisations de mars 2022.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-093

Demande de modification de zonage – projet sablière – lot 4 852 525 – 491, chemin des Cascades

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant un projet d'une sablière sur le lot 4 852 525, soit sur la propriété sise au 491, chemin des Cascades;

CONSIDÉRANT que l'usage d'une sablière n'est pas permis sur le lot 4 852 525 en vertu du règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation d'une sablière sur ce dit lot est irrecevable auprès de cette dernière puisque ce projet n'est pas conforme au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de modification au règlement de zonage à cet effet;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme sur ces demandes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil ne donne pas suite à cette demande de modification au zonage;

QUE ce Conseil n'appuie pas cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Développement économique

12. Loisirs, santé et bien-être

13. Transport et voirie

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

15.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-094

Festival de l'Argile

CONSIDÉRANT la tenue de l'activité *Festival de l'Argile de Plaisance* les 10 et 11 septembre prochain.

CONSIDÉRANT que la municipalité désire offrir un support en main d'œuvre pour la tenue de l'activité.

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE la municipalité offre de la main d'œuvre jusqu'à concurrence de 1500\$.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16. Période de questions

Début : 20 h 05

Fin : 20 h 43

17.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-095

Levée de la séance à 20 h 44

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Micheline Cloutier, Mairesse de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 4 avril 2022.

_____(signé)_____

Micheline Cloutier

Mairesse

_____(signé)_____

Chloé Gagnon

Directrice générale et Greffière-trésorière